



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 30 juin 2026

Objet : Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CIAPH)

Numéro de délibération : CC2026_147

L'an deux mille vingt six, le trente juin, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 22 juin 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Eric POISBELAUD, Aurelie BODET, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain BILLAUD, Gilles VENNEN, Jean-Luc PATCINA, Gwendoline CAQUINEAU, Laurent RIGLET, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Eric MEHDAOUI, Vanessa BOUTHIER, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Jean-Claude ALLEIN, Géraldine DUPAS, Yves-François SCARINGELLA, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Christelle BERNARD, Pascal SAGY, Emmanuelle CAVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Maggy LYS-BOUCHET, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, Daniel DARDILLAT, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Remi MARBOEUF, Sylvain MARCHAL, Rachel DRON, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Corinne MIRBEAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Valérie FLOCH-RUJU, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jocelyne PELETTE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Mathilde MAINGUENAUD, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Sylvie PERRIER, Jean-Michel PIOLOT, Catherine HILLAIRET, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Herve DE LARQUIER, Jacques GOGUET, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD, KEROULLE, Suzette MOREAU, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS, Manon CANTI

Absents excusés ayant donné procuration :

Pierre GABRIELLI donne pouvoir à Christine VERNON
Guillaume BORDRON donne pouvoir à Erwan CHARLES
Philippe HARMEGNIES donne pouvoir à Dominique BOUIN
Didier BOREL donne pouvoir à Gwendoline CAQUINEAU
Olivier FOUCHE donne pouvoir à Frédéric BRUNETEAU
Gérard BIELKA donne pouvoir à Brigitte DAVID
Jean MOUTARDE donne pouvoir à Jocelyne PELETTE
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Laurent FLAMENT donne pouvoir à Denis PETONNET
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Jacques CASTAGNET donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Annie PEROCHON donne pouvoir à Jean-Claude GODINEAU
Sylvie POUILLET donne pouvoir à Florence BARBE
Pascal MARTINEAU donne pouvoir à Eric POISBELAUD

Patrice FOUCHER donne pouvoir à Géraldine DUPAS

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 017-200041689-20260630-CC2026_147-DE



Absents :

Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Alain CHUTEAU, Jean-Claude CAILLAULT, François PASQUET, Béatrice GEAY, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Stéphanie GRIMAUD, Dominique BERNAZEAU, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Jean-Mary BOISNIER, Thierry BROSSARD, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, François ROUSSELOT, Clément PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Patrick XICLUNA, Frédéric MICHEAU, Bruno MAPAL, Thierry GIRAUD, Bruno POMMIER, Gaëlle GUIBERTEAU, Frédéric RASSE, Francette GUICHARD, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Philippe MERCIER, Antony MATTIUZZO, Julien BLASAC

Secrétaire de séance :

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GROLEAU Karine

REGNAULT Pierrick

GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 90

Votants : 105

Pouvoirs : 15

Publication (affichage) ou notification du :



Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CIAPH)

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 017-200041689-20260630-CC2026_147-DE



Vu la Loi 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, de la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui prescrit l'obligation de créer une Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transport ou d'aménagement du territoire dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants ou plus,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L. 2143-3,

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-1133-DRCTE-B2 en date du 30 mai 2013 portant création de la communauté de communes Vals de Saintonge, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 mai 2025 portant dernière modification des statuts de la communauté de communes Vals de Saintonge,

Conformément à l'article L. 2143-3 du CGCT, la présidente expose que :

« La création d'une Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) est obligatoire pour les Etablissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle est alors présidée par le président de cet établissement. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'Etablissement public de coopération intercommunale. Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ».

La présidente rappelle que cette commission doit être composée d'au moins 3 collèges :

- élus de la communauté (5 membres)
- associations d'usagers (5 membres)
- personnes en situation de handicap (5 membres)

La présidente fait appel à candidatures. Sur sa proposition, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour la désignation des membres de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées de Vals de Saintonge Communauté.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité (CIAPH) à titre permanent, pour la durée du mandat,
- d'arrêter le nombre de membres titulaires de la commission à 15 dont 5 seront issus du conseil communautaire,
- d'approuver la désignation de 3 membres suppléants,

- de désigner les membres de la CIAPH, ci-dessous :

Membres titulaires	Membres suppléants
Frédéric Pinsonneau	Alain Billaud
Sophie Bellebeau	François Bourgeois
Corinne Etourneau	Didier Daunizeau
Vincent Gindrau	
Bastien Chapacou	

- de convenir que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires, devront répondre aux critères suivants :
 - le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous
 - la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap
 - la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la commission
- de l'autoriser d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du conseil communautaire siégeant au sein de la commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un vice-président de son choix afin de la représenter à la présidence de la commission,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 101
- Contre : 0
- Abstention : 4

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,
 Le 8 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
 Stéphane CHEDOUTEAUD

La Présidente de Vals de Saintonge Communauté,
 Françoise MESNARD

